

# SYNTHÈSE PROPOSITION IFEI

## PROPOSITION IFEI

Groupe de travail	Bailleurs, locataires, avocats, experts et conseils spécialisés
Principes méthodologiques	<p>Même méthode que la méthode actuelle (prix praticables, recette théorique et taux d'effort).</p> <p>Répartition raisonnable de la valeur créée (mesurée par le RBE normatif): -50 à 60% pour la rémunération des murs -40 à 50% pour la rémunération du fonds de commerce</p> <p>Élargissement à 300 points de base des fourchettes des taux d'effort</p> <p>Distinction Paris, IDF et Régions</p> <p>Distinction pour les petits hôtels (moins de 40 chbres) en IDF et en Régions</p>
Sources des données	Données de la Banque de France (base fiabilisée sur plus de 3250 hôtels)
Définition des gammes	<p>Super économique = préfecture ou 1 étoile</p> <p>Economique = 2-3 étoiles</p> <p>Milieu de gamme = 3-4 étoiles</p> <p>Haut de gamme = 4-5</p> <p>Luxe = Palaces</p>
Correctifs	Précisions et recommandation diverses
Mise à jour	Démarche triennale en fonction des données BDF
RBE	Introduction d'une notion de RBE (loyer renouvelé = 50 à 60% du RBE?)